



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique du tourisme

Question écrite n° 24837

## Texte de la question

M. Jean-Claude Flory appelle l'attention de M. le secrétaire d'État au tourisme sur l'accompagnement des projets touristiques en milieu rural. La France, avec plus de 76,5 millions de visiteurs, est la première destination mondiale. Elle représente 9 % du marché mondial du tourisme, et le chiffre d'affaires du secteur, 6,6 % du PIB. Mais le prolongement des tendances actuelles montre que notre pays ne sera, en 2020, que la troisième destination mondiale, avec 7 % de parts de marché. Aussi le Livre blanc Tourisme et territoires, présenté par le président de la Fédération nationale des comités départementaux du tourisme (FNCDT), fait-il état de vingt propositions en vue de « passer à une politique offensive des territoires ». Parmi les propositions figure notamment la volonté de mettre en place une véritable politique d'accompagnement des projets touristiques en milieu rural par un système d'aides et de subventions. Il y est aussi question de labelliser les territoires touristiques, « qui ne correspondent généralement pas aux territoires administratifs », ou de mettre en place « une intelligence touristique » grâce à une généralisation du partenariat public-privé, des décisions prises aux niveaux départemental et local, une promotion des territoires coordonnée autour de « projets de destination » et une implication mieux ciblée de l'État. En conséquence, il lui demande de préciser de quelle manière cette « feuille de route » sera utilisée lors de la prochaine réunion du comité interministériel sur le tourisme afin d'améliorer l'efficacité du tourisme des territoires en France.

## Texte de la réponse

En France, l'attractivité touristique de l'espace rural est fondée principalement sur une mosaïque de territoires, nourrie d'une variété de paysages, de cultures et de patrimoine bâti de caractère. Le Gouvernement entend donner toute sa place à la mise en valeur du patrimoine dans la politique de développement rural qu'il a initiée lors du comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire du 13 décembre 2002. Il entend la renforcer, dans le projet de loi en faveur du développement des territoires ruraux qui sera prochainement discuté par le Parlement. Il a réuni par ailleurs, le 28 août 2003, un comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire consacré au développement rural, thème également pris en compte dans la stratégie gouvernementale en matière de tourisme qui a été validée par le comité interministériel du tourisme lors de sa réunion du 9 septembre 2003. Le tourisme rural, qui concerne 80 % du territoire et représente près de 30 % des fréquentations françaises et étrangères, constitue un levier important de développement et un réel outil d'aménagement des territoires ruraux. Par ailleurs, l'une des décisions du comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire du 13 décembre 2002 concerne le lancement d'une campagne de promotion du tourisme rural à destination du grand public, dont l'élaboration et l'organisation mobilisent, et fédèrent d'ores et déjà dans les régions les professionnels et partenaires du tourisme rural. Ce concept a été décliné le temps d'un week-end, les 4 et 5 octobre 2003, et a permis la mise en valeur de la diversité des ressources de l'espace rural. En outre, les contrats de plan État-régions ainsi que le partenariat étroit et constant avec les fédérations territoriales, dont la Fédération nationale des comités départementaux du tourisme, prennent en compte cette nécessité et constituent des outils pertinents.

## Données clés

**Auteur** : [M. Jean-Claude Flory](#)

**Circonscription** : Ardèche (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 24837

**Rubrique** : Tourisme et loisirs

**Ministère interrogé** : tourisme

**Ministère attributaire** : tourisme

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 15 septembre 2003, page 7081

**Réponse publiée le** : 10 novembre 2003, page 8696